



Comparatif 2018 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs 2018	VERSPIEREN (1)	SAFRAN (2)	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 123,17 € Couple 213,56 €	Contrat safran santé actuel avec mcdef ou harmonie (2) 109 € par adulte	72,65 € par adulte	71 € par adulte	94,61 € par adulte
AM / cadres	123,17 € Par adulte				
Enfants	Ouvrier/Employé 55,29 € AM/Cadres 58,27 €	Enfants gratuits	43,65 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 188,96 €)	43,55 € (gratuit au-delà de 2)	58,45 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	VERSPIEREN (1)	SAFRAN (2)	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	----------------	------------	---------	--------------	--------------

Hospitalisation

Honoraires	CAS : Frais réels	CAS : 480 % de BR	100% de BR	100% de BR	100% de BR
Honoraires dépassement K/KC	Non-CAS : 200% de BR	Non-CAS : 200% de BR	CAS : 160% de BR Non-CAS : 140% de BR	CAS : 160% de BR Non-CAS : 140% de BR	CAS : 160% de BR Non-CAS : 140% de BR
Frais séjour			100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Honoraires radiologie Z	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 140% de BR Non-CAS : 120% de BR	CAS : 140% de BR Non-CAS : 120% de BR	CAS : 140% de BR Non-CAS : 120% de BR
Forfait hospitalier	100% du forfait	100% du forfait	20 €/jour	100% du forfait	100% du forfait
Chambre particulière	2% du Pms (66,22 €)	3% pms (99,33 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (33,11 €)	3% pms/jr (99,33€) lit/acc/enfant - 16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
ambulance	195% de BR	365 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR

Soins Médicaux

Honoraires médicaux	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 145% de BR Non-CAS : 125 % de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR
Honoraires médicaux Spécialistes	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 145% de BR Non-CAS : 125 % de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR
Auxiliaires médicaux	180 % de BR	160 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Médecines douces	5 séances x 50€/an (ostéopathie, acupunc- ture, chiropractie etc...	3 séances x 25€ /an (ostéopathie, chiropractie)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de BR	160 % de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Radiologie	CAS : 300% de BR Non-CAS : 200% de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 145% de BR Non-CAS : 125 % de BR	CAS : 170% de BR Non-CAS : 150% de BR	CAS : 220% de BR Non-CAS : 200% de BR
Pharmacie	100% de BR <small>Non remboursé SS: 6% pms/an</small>	100% de BR	100% de BR	100 % de BR	100 % de BR
Orthopédie	310% de BR	560% de BR	250 % de BR	300 % de BR (4)	400 % de BR (4)
Appareillage acoustique	310 % de BR (619,10 €)	710% de BR (1417,94 €)	100 % de BR (199,71 €)	300 % de BR (599,13 €)	400 % de BR (799 €)



Comparatif 2018 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2^{ème} partie

Prestations	VERSPIEREN (1)	SAFRAN (2)	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	----------------	------------	---------	--------------	--------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (695,31 €)	100% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Forfait cure		+ 10% pmss (331,10 €)	-----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Prothèses Conventionné	350 % de BR max 376,25€	553,50% de BR max 595,01€	250 % de BR	300 % de BR	400 % de BR
Implants	700€ par implant max 2/par an/ bénéficiaire	600€ par implant max 2/par an/ bénéficiaire	Forfait 250 € par an	Forfait 300 € par an	Forfait 400 € par an
Prothèses Non conventionné	140 % de BR Max 150,50 €	350% de BR Max 376,25 €	Pouvant servir à prothèses non remboursés SS, implants, parodontie.	Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire	Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire
Parodontologie	6% du pmss = 198,66 €	250 € /an (et 50€ / prothèse provisoire)			

Optique

Monture et/ou verres	Monture : 4,5% pmss (148,995€) Verres de 130,76€ à 230€ suivant dioptries (408,40€ mini/ 604,8€ max) (3)	Monture : 150 €. Verres de 105 € à 350 € suivant dioptries (360€ mini / 850 € max (3)	100% de BR et 8 % du pmSS (264,88 €) (3)	100 % du TRSS et 340 € (100 € monture, 100 € par verre simple, 120 € par verre complexe (3)	100 % du TRSS et 420 € (120 € monture, 130 € par verre simple, 150 € par verre complexe (3)
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (132,44 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% pmss par an/par paire (198,66 €)	8 % du pmss par an 264,88 € par paire	(100% BR pour acceptées) et (acceptées ou pas) 4% du pmss/1 fois par an/ par personne : 132,44 €	Acceptées : 100 % de BR + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acceptées : 100 % de BR + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	450 € / oeil	25% pmSS / oeil (827,75 €)	100 € /œil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Lexique et Précisions

► **Les remboursements affichés sont ceux de la sécurité sociale + ceux de la mutuelle cumulés.**

- PmSS: plafond mensuel sécu (3311 € au 1.01.18)
- CAS = signataire du contrat d'accès aux soins
- Non-CAS = pas signataire du contrat d'accès aux soins
- BR = Base de Remboursement de la sécurité sociale

(1) Verspieren (option 2) contrat comme en activité pour ex-salariés SNPE. Le tarif a augmenté de manière importante +8,6%. C'est un contrat fermé, personne n'y entre, le nombre d'adhérents diminue donc régulièrement en fragilisant le coût d'un contrat qui n'est plus contrôlé.

(2) Il s'agit du contrat « Safran Santé ». Il y a aussi « Safran santé + » aux prestations plus élevées mais au tarif

de 144,74 € et « Convention Santé » (Lien Sud n°58) mais aux remboursements inférieurs à Pavillon. Avec la création d'ArianeGroup des négociations ont lieu pour de nouvelles prestations (et cotisations ?). Dès le 1.1.18 Safran a transféré les adhérents ayant pris leur retraite avant le 1.10.17 vers Harmonie. Les autres restent Mcdef avec les actifs d'ArianeGroup. Le contrat est encore le même pour tous, mais après les négociations sur ArianeGroup... personne ne sait.

(3) Voir limitations de durée dans contrats. Pour l'optique la nouvelle loi impose 1 changement tous les 2 ans sauf enfants ou correction visuelle modifiée.

(4) Limité à 300€ par an pour les prothèses capillaire, mammaire, oculaire.